



## DELIBERATION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

### **POUR L'ADOPTION DE LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HUMANITE**

Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale du 16 juin 2017

\* \*

**Le Conseil national des barreaux, représentant la profession d'avocat, réuni en assemblée générale les 16 et 17 juin 2017,**

**CONNAISSANCE PRISE** de la Déclaration universelle des droits de l'humanité adressée par le Président de la république à l'Organisation des Nations Unies en avril 2016,

**AFFIRME** son attachement aux principes, droits et devoirs à l'égard de l'humanité qu'elle consacre et la nécessité d'assurer la protection des droits des générations passées, présentes et futures,

**RAPPELLE** le rôle central de l'avocat dans la société et dans la promotion des droits pour tous,

**DECIDE** d'adopter la Déclaration universelle des droits de l'humanité,

**DONNE POUVOIR** au président du Conseil national des barreaux de signer la Déclaration,

**S'ENGAGE** à porter et à promouvoir la Déclaration universelle des droits de l'humanité.

\* \*

Fait à Paris le 16 juin 2017